



Département du Pas de Calais Commune de Fouquereuil

ARRETE DU MAIRE

n° 2024-027

Objet : Remplacement support électrique HTA

Le Maire de Fouquereuil,

Vu les articles L 131-2 ; L 131-3 ; L 131-4 ; L 131-13 du Code des Communes,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - Huitième partie-signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministérielle du 6 Novembre 1992

Vu la demande de la société SANTERNE RESEAUX ARRAS, Route de béthune 62054 SAINTE CATHERINE, en date du 21 Mai 2024,

Vu les travaux de remplacement support électrique HTA rue de Fouquières

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera fermée à l'entrée de Fouquereuil en venant de Fouquières , le 14 juin 2024

ARTICLE 2 : Ces restrictions consisteront en :

- ↪ Une interdiction de circuler à l'entrée de Fouquereuil (rue de Fouquières)
- ↪ Une interdiction de stationner au droit du chantier pour les véhicules légers et poids lourds
- ↪ Une déviation sera mise en place à partir du foyer communal en direction de Gosnay par la D181 qui longe l'autoroute en direction de Fouquières-les-bethune.

ARTICLE 3 : Les travaux seront exécutés par la société TCPA, qui installera les panneaux de signalisation des travaux aux extrémités de la section concernée, ainsi que la mise en place de la déviation conformément aux instructions interministérielles sur la signalisation temporaire des routes approuvées par arrêté du 6 Novembre 1992.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Chef de la Police de Béthune, Monsieur le Chef de la police municipale ainsi qu'à la société SANTERNE RESEAUX ARRAS.

Fait à Fouquereuil, le 23 mai 2024

Le Maire,

Gérard OGIEZ

